


République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de voirie : travaux de réhabilitation de tènement immobilier pour le compte de Mr et Mme PETIT-PERRIN, rue des BERTHELOTS, entreprise GELIN.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande transmise le 31 Octobre 2017 par la l'entreprise GELIN, 68 Rue de la Condemine, 71000 VARENNES LES MACON, représentée par M. JC JANDARD, pour des travaux de réhabilitation tènement immobilier, rue BERTHELOT, 71960 SOLUTRE-POUILLY, pour le compte de Mr et Mme PETIT-PERRIN, demeurant 5 Bis Rue du Robert – 69340 FRANCHEVILLE,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de régler le stationnement.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à effectuer les travaux de réhabilitation de tènement immobilier à compter du 2 Novembre 2017, pour une durée de 6 mois.

ARTICLE 2 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 3 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 4 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 31/10/2017
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Claude LAPIERRE



Département :
SAONE ET LOIRE

Commune :
SOLUTRE-POUILLY

Section : B
Feuille : 000 B 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 27/10/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MACON
cité administrative 24 bd Henri Dunant
71025
71025 MACON
tél. 0385225310 - fax 0385225307
sip.macon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

